



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

**Présents :** Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie GAUTREAU, Mado PARENTEAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, David LAGLEYZE Robert MARION, Monique CHANET, Céline FOURREAU, Véronique PICHÉREAU, Claire GAUDRON, , Emmanuel NOZAY, Cédric TECHER, Sébastien PERROTIN

**Excusés :** Frédéric LEBRUN (pouvoir à Sébastien PERROTIN), Céline BOCHÉREAU (Pouvoir à Emmanuel NOZAY) – Claire GAUDRON (pouvoir à Delphine RIPOCHE)

**Secrétaire de séance :** Robert MARION

**Date de La Convocation :** 07/10/16

### ORDRE DU JOUR

**Communauté de Communes ALS : Approbation des statuts, accord local et élection des 2 délégués**

**Clos de la Roulière : Prix des terrains**

**Pacte de Ruralité : Demande de subvention**

**Convention pour Télétransmission des actes à la Préfecture**

**Création d'un emploi administratif ouvert aux agents relevant de cadre administratif ou de rédacteur**

**Fonds de concours de la CCLS pour investissement voirie**

**Questions diverses**

### *Relevé synthétique des sujets à traiter*

Approbation unanime du Compte rendu précédent

### ORDRE DU JOUR

#### **1°) Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe :**

Approbation des statuts et élection des délégués communautaires (RB) :

La nouvelle communauté de communes sera effective au 1er janvier 2017 et les statuts doivent être approuvés préalablement. La proposition de délibération est jointe à la convocation et à la présente synthèse.

Le nombre de délégués est modifié pour Etriché qui passe de 6 délégués à 2, de ce fait, il est nécessaire d'élire 2 délégués communautaires

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour :*

*- Approuver les statuts pour la mise en place effective au 1er janvier de l'ALS*

*- Approuver l'accord local*

*- Elire 2 délégués communautaires*

Les communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou fusionneront au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- L'accord de principe sur les statuts de la future CCALS (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe)
- L'accord local de principe sur la composition du futur conseil communautaire de la CCALS, à savoir 44 délégués dont 2 pour Etriché
- Jacques LEBRUN et Laïd AOUDJ ont été votés à l'unanimité pour être les 2 délégués communautaires

## **2°) Clos de la Roulière : Approbation des nouveaux tarifs des terrains (DR) :**

Pour favoriser la commercialisation, des baisses de tarifs pour la 1ère tranche ont été proposées en accord avec la SPLA

*Le Conseil Municipal doit entériner ces tarifs par délibération*

A la suite du bilan des ventes des terrains du Clos de la Roulière, afin de relancer l'attractivité de la ZAC et limiter les frais financiers, le conseil municipal approuve la baisse des tarifs des terrains à un prix moyen de 77€/m<sup>2</sup>, tels que ci-dessous :

LOT	SUPERFICIE	NOUVEAUX PRIX
1	380	27 755,00 €
3	510	37 955,00 €
4	495	38 080,00 €
5	560	42 135,00 €
6	582	44 625,00 €
7	503	38 685,00 €
8	439	33 865,00 €
9	421	32 515,00 €
10	358	27 775,00 €
11	438	34 630,00 €
12	360	29 595,00 €
13	373	29 740,00 €
14	387	30 790,00 €
15	406	32 220,00 €
16	511	40 195,00 €
17	480	36 950,00 €
18	461	35 525,00 €
19	488	37 555,00 €

## **3°) Pacte de Ruralité : Demande de subvention pour les vestiaires (RB) :**

- Dans le cadre du pacte de ruralité, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, un dossier de demande de subvention a été fait pour la grange.

- Un seul dossier pouvant être retenu avec un montant de subvention de 10 % des travaux, il est préférable de positionner les vestiaires, la grange étant déjà, par ailleurs, bien subventionnée

- Pour les vestiaires, les 2 dossiers de demandes de subventions DETR et FIPL ont été refusés, un nouveau plan de financement pourrait donc être envisagé :

- Montant total des travaux	250 000.00 € HT
- Subvention Pacte de Ruralité (10 %)	25 000.00 €
- Fonds de concours CCLS	100 000.00 €
- District de Football	15 000.00 €

- Autofinancement 110 000.00 €

*Le Conseil Municipal doit approuver par délibération cette demande de subvention.*

Le Conseil Municipal accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région des Pays de Loire dans le cadre du pacte de ruralité pour la construction des vestiaires du football selon le plan de financement joint :

- Montant total des travaux	250 000.00 € HT
- Subvention Pacte de Ruralité (10 %)	25 000.00 €
- Fonds de concours CCLS	100 000.00 €
- District de Football	15 000.00 €
- Autofinancement	110 000.00 €

## **4°) Convention de télétransmission des actes à la préfecture (RB) :**

Dans le cadre de la dématérialisation des actes, il est préconisé de transmettre tous les actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée. Les logiciels du secrétariat de la mairie sont adaptés et prêts pour cette transmission mais une convention doit être préalablement signée avec la préfecture.

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfète du Maine et Loire pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, y compris des actes budgétaires

## **5°) Fonds de Concours Investissements voirie (JL) :**

Au titre de la caisse de péréquation 2015, la CCLS va vous verser 8 000 EUR à Cheffes et 300 EUR à Etriché avec en justificatifs le double en factures HT sur des investissements de voirie.

La demande de fonds de concours d'un montant de 300.00 € à demander auprès de la CCLS, au titre de la caisse de péréquation, est acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

<p><i>La délibération pour Cheffes a été prise en avril dernier, par contre, pour Etriché, la délibération n'est pas encore prise</i></p>	<p>Selon les règles établies, des justificatifs de paiement correspondant au double du fonds de concours seront transmis pour le versement de ce fond de concours</p>
<p><b><u>6°) Création d'un emploi administratif ouvert aux agents relevant de cadre administratif ou de rédacteur</u></b></p> <p>Marie Christine MEUNIER, Rédacteur Principal a fait sa demande de départ en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2017. De ce fait, il conviendra de pourvoir à son remplacement et prévoir un recrutement avec un tuilage entre les 2 personnes</p> <p><i>Une délibération pour la création d'un emploi administratif ouvert aux agents relevant de cadre administratif ou de rédacteur doit être prise</i></p>	<p>La création d'un emploi administratif ouvert aux agents relevant de cadre administratif ou de rédacteur est acceptée à l'unanimité – Les démarches auprès du Centre de Gestion pour la vacance de poste seront faites afin de pourvoir au remplacement de MC Meunier partant en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2017</p>
<p><b><u>7°) Questions Diverses :</u></b></p> <p><b>Voyage à Paris du 19 janvier (RB)</b></p> <p><b>Formation des Elus</b></p> <p><b>Compte rendus des commissions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Tourisme</li> </ul>	<p>Le voyage au Sénat le 19 janvier prochain est validé selon les conditions suivantes :</p> <p>Bus pris en charge par la commune Repas du midi pris en charge par la commune pour les élus et les secrétaires Repas du soir à la charge des participants</p> <p>Les dates des prochaines formations seront envoyées aux élus avec le compte rendu de la présente réunion</p> <p>Validation par la commission économique pour 'l'implantation d'un seul atelier relais dans la ZA du Perray</p> <p>Dans le cadre des journées du patrimoine 2017, des idées d'animations seront sur le thème du patrimoine, de la batellerie et des inondations (expositions, visites, promenades sur la Sarthe, etc.) Des rencontres seront organisées avec des habitants du Moulin d'Ivray pour préparer ces journées du patrimoine Référente : Monique CHANET, 2 personnes (Jacques LEBRUN et Laïd AOUDJ) se sont portées volontaires</p>
<p><b><u>8°) Infos diverses :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion Commission Economique le Samedi 19 Novembre à 9 h 30 et développement durable à 10 h 30</li> <li>• <b>Réunions de Conseil municipal</b> le lundi à compter de janvier 2017</li> </ul>	<p>En raison de l'organisation de la nouvelle communauté de communes, les réunions communautaires seront programmées le jeudi, le Conseil municipal est d'accord pour caler l'ensemble des réunions relatives à la commune le lundi (Adjoints et Conseil)</p>

• **Journée citoyenne**

Un projet de journée citoyenne est avancé sur le thème du développement durable avec un rappel des valeurs en lien avec les 3 piliers du Développement Durable (économie, environnement et social) – De menus «chantiers» peuvent être faits sur la commune un samedi matin, tels que : retirer de l'herbe, planter des fleurs, peindre un mur ou un objet, tenir une garderie pour s'occuper des enfants dont les parents participeront, construire ou rénover quelque chose (meuble, muret, etc.)

Un livret est en cours d'élaboration et sera distribué à la population pour les sensibiliser à donner une matinée de leur temps au profit du bien vivre à Etriché et de l'embellissement de nos lieux de vie

**Planning :**

Décembre/Janvier : livret et informations donnés à la population ainsi qu'inscription des volontaires et proposition de chantiers

Janvier/Février : réunion avec quelques personnes pour retenir les chantiers

Mars : réunion publique avec un grand panneau où les habitants pourront choisir leur chantier et identifier les chefs de projet

Avril : réunion des chefs de chantiers

Samedi 22 avril au matin : journée des bénévoles citoyens avec repas partagé

**Un défi est lancé :** avoir au moins 120 participants et un souhait que chaque élu mobilise 3 à 5 personnes !